

# LES ASA : UNE SOLUTION POUR DYNAMISER NOS FORÊTS ?

Dans le Jura, Chambre d'agriculture et Centre régional de la propriété forestière (CRPF) travaillent de concert pour améliorer la desserte des parcelles forestières et leur exploitation.

Avec 17 000 ha et 6 000 propriétaires, la forêt privée jurassienne est comme toutes les autres forêts de France : morcelée. Les parcelles sont (trop) petites et mal desservies. Il est donc difficile de valoriser le bois qui s'y trouve.

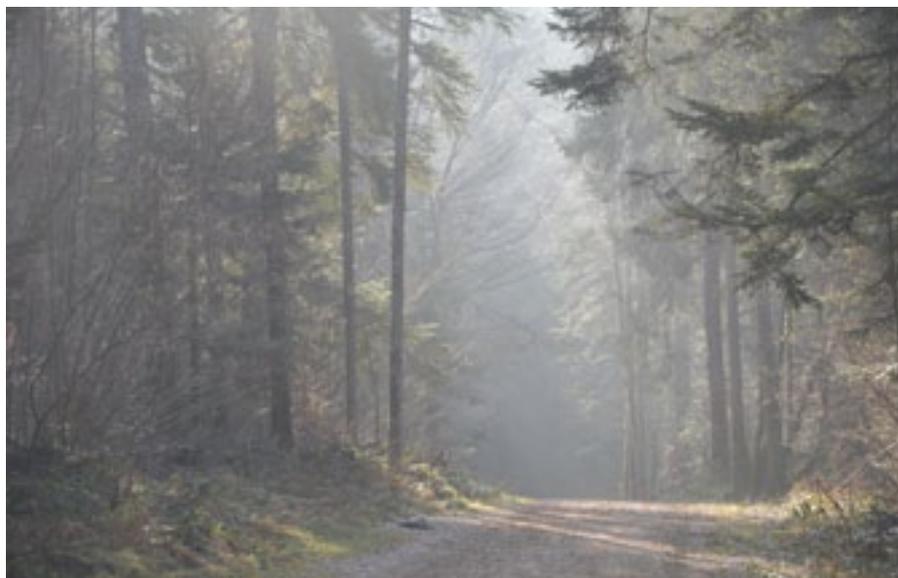
Avec moins de trois hectares par propriétaire en moyenne et une rentabilité moyenne de la forêt évaluée à 2 %, les propriétaires fonciers qui investissent seuls dans la desserte de leur lopin de terre ne font pas légion ! On comprend ainsi assez facilement pourquoi près de la moitié des parcelles forestières ne sont pas exploitées. Trop difficiles d'accès, peu rentables, les forêts ne sont pas valorisées par leurs propriétaires et, le plus souvent, laissées à l'abandon.

## Répartition des propriétaires forestiers par classe de taille en 2009 (France)

Classe de taille	Nbre de propriétaires
Moins de 1 ha	2 175 917
De 1 à 4 ha	766 350
De 4 à 10 ha	232 712
De 10 à 25 ha	94 279
De 25 à 100 ha	40 672
100 ha et plus	8 804
<b>Total</b>	<b>3 318 734</b>

## 100 ASA DANS LE SEUL DÉPARTEMENT JURASSIEN

La Chambre d'agriculture du Jura, en collaboration avec le CRPF de Franche-Comté via leur association « ADEFOR 39 » proposent depuis une vingtaine d'années



© Youssi Hannachi

de regrouper les propriétaires forestiers en Associations syndicales autorisées (ASA), pour la création de dessertes forestières. 17.000 ha sont ainsi gérés de manière associative sur le département.

Ce système, prévu par la loi, est le seul qui permette de tracer des chemins forestiers concertés et acceptés par tous. C'est aussi et surtout la seule solution légale pour faire passer un chemin forestier chez un propriétaire récalcitrant qui bénéficierait déjà d'une desserte et préférerait conserver jalousement cet avantage comparatif et ne pas voir la forêt de son voisin desservie (et donc valorisée et exploitée). Un élu du CRPF témoigne « c'est une atteinte au droit de propriété, mais une atteinte douce ».

Le tracé de la desserte est soumis à enquête publique puis au vote des membres. Si le OUI l'emporte, tous les propriétaires participent financièrement à la réalisation ou à l'entretien des chemins forestiers selon les termes définis dans le contrat.

C'est le pendant de ce qui a pu se faire en agriculture au siècle dernier avec les différents remembrements. Mais nous n'en sommes qu'au début ! En partenariat avec les communes et les intercom-

### « L'ASA est l'outil de développement forestier le plus abouti »

témoigne Dominique Chalumeaux, président de la Chambre d'agriculture du Jura.

Un partenariat efficace

### « Chambres et CRPF sont tellement plus efficaces quand ils parviennent à travailler ensemble ! »

Didier Chopard (ADEFOR, Chambre d'agriculture 39).



© Yousri HANNACHI

●●● munalités ces ASA constituent de véritables incubateurs pour maintenir de l'emploi sur les territoires, et y conserver la valeur ajoutée.

tions, énergie ...). Cette ambition passe par un travail de concertation entre et avec les acteurs du territoire qui, aujourd'hui ne parviennent pas à répondre à leurs propres besoins. ●

## 4 LA RESTRUCTURATION... OUI MAIS APRÈS ?

Un plan de développement de massif, continuation naturelle de la structuration en ASA, vise à dynamiser la gestion de la forêt (toujours morcelée mais maintenant accessible et exploitable) notamment par une meilleure mobilisation du bois, et vise à contribuer au développement de l'emploi local dans l'ensemble de la filière.

Celui du massif Bevet Arobiers (Jura) en est un bon exemple : plus de 20 000 m<sup>3</sup> de bois supplémentaires sur un millier d'hectares ont été mobilisés à la suite de la création de l'ASA pour un chiffre d'affaire sur l'ensemble de la filière locale proche de 1,7 millions d'euros. Seulement 160 000 euros ont été investis sur des crédits publics d'animation. Le jeu en valait la chandelle !

Le Jura se dirige vers des filières territorialisées forestières. L'ambition ne se cantonne plus à une simple augmentation des volumes de bois coupés et de surfaces gérées. L'objectif est bien de développer une gestion de la forêt au service de son territoire : produire du bois local pour des usages locaux (construc-

### Une transition du PPRDF vers le PRFB

Les plans pluriannuels régionaux de développement forestiers (PPRDF) ont créé des emplois (ratio moyen d'1 emploi créé pour 350 m<sup>3</sup> de bois exploité), soit en moyenne déjà 60 à 70 emplois dans chaque région de France dans la filière amont.

La loi d'avenir agricole (2014) prévoit de les supprimer, sans même avoir procédé à leur évaluation.

Les Plans Régionaux pour la Forêt et le Bois (PRFB) qui leur succéderont devront reprendre les actions lancées et assurer leur continuité. Les crédits d'animation doivent y avoir une place centrale, et les Chambres d'agriculture, en tant qu'organismes de développement forestier y tenir bonne place. Le travail parlementaire sur la loi d'Avenir est en cours. Reste à espérer que les députés et sénateurs prennent acte de l'enjeu.

**Yousri Hannachi**  
Chambre d'agriculture France  
Service Territoires et Forêts

## Une collaboration CA-CRPF à dupliquer

Depuis 1996, la Chambre d'agriculture du Jura et le CRPF profitent de leurs complémentarités pour assurer en commun leur activité de conseil sur le département. Un objectif : optimiser les activités et en développer de nouvelles. Ils créent une association : l'ADEFOR.

En sectorisant les conseillers et en mettant en commun les moyens d'actions, les structures ont pu mobiliser trois salariés dédiés quasiment totalement à l'animation de la création d'ASA et à leur accompagnement. « Trois à quatre ans sont nécessaires à la création d'une ASA et d'un schéma de desserte témoigne Thomas Leplaideur (coordinateur de l'ADEFOR). C'est un travail de longue haleine, minutieux et très réglementé. On est 450 en France, Chambres d'agriculture et CRPF cumulés, pour gérer toute la forêt privée française, c'est peu !...



© Yousri HANNACHI